

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-3-114



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés		(2)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2): L'élevage d'animaux à des fins personnelles

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-1-101



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-1-102



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-2-103



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-3-104



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-4-106



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-4-107



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-5-108



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-5-109



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-5-110



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : A-5-111



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage	•				
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie	•				
F-2	Récréation extensive	•				
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		• (2)			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2) : Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-5-112



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-1-113



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés		(2)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2): L'élevage d'animaux à des fins personnelles

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AC-3-115



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier		•			
C-2	Commerce local		•			
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules		•			
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles		•			
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés			(3)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)						
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)(2)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Seuls les usages commerciaux ou industriels de la même catégorie d'usages ou d'une catégorie de moindre impact pour la zone agricole adjacente, existants et autorisés par une décision de la CPTAQ avant l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm sont autorisés. Ceci s'applique à tous les usages autorisés à la grille

(2) : Article 17.3 du règlement de zonage

(3) : usages 201 à 206 de la classe I-2

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-1-116



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés		(2)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7.6	7.6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'usage est autorisé pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA ou s'il bénéficie d'un privilège ou de droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

(2): L'élevage d'animaux à des fins personnelles

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-5-117



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés		(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7.6	7.6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1): L'élevage d'animaux à des fins personnelles

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : AR-5-118



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture	•				
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale		•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés		(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		7	7			
Arrière (m)		7.6	7.6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1): L'élevage d'animaux à des fins personnelles

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-1-201**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés		(1)		(3)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(2)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'acériculture et la sylviculture

(2) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(3) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-1-202**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-1-203**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-204



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-205



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-206



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-207



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-208



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-209



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-210



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-211



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-2-212**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-213



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-2-214**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature			•		
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale				•	
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)	(3)	
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)			2	2	2	
Latérale totale (m)			5	5	5	
Arrière (m)			7,6	7,6	7,6	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1	1	
	Maximum		2	2	2	
Largeur minimum (m)					8,5	
Superficie d'implantation minimum (m ²)					85	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15	0,3	
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3	0,6	
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)	(1)		
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Seuls les usages "Auberge ou gîte touristique (5833)", "Camp de groupes et base de plein air (752)" et "Centre touristique en général (7511)" sont spécifiquement autorisés, et ce, aux conditions suivantes :

- L'usage est exercé sur un lot distinct d'une superficie minimale de 30 000 m²;
- L'usage est situé en bordure d'une rue existante et entretenue par la Municipalité;
- Les bâtiments, structures ou dépendances sont conformes à tout règlement en vigueur.

(3) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-2-215



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-2-216**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-3-217



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-218



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(3)	(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.
(2) : Fermettes, Art. 5.16
(3) : Chapitre 17, section 3 du règlement de zonage

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-219



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.
(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-220



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'acériculture et la sylviculture seulement

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-221



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-222



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(3)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

- (1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.
 (2) : Chapitre 17, section 3 du règlement de zonage
 (3) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-223



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : L'acériculture et la sylviculture seulement

(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-224



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive			•		
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale				•	
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés					(3)	
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•		•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6		7,6	
	Maximum					
Latérale (m)			2		2	
Latérale totale (m)			5		5	
Arrière (m)			7,6		7,6	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1		1	
	Maximum		2		2	
Largeur minimum (m)					8,5	
Superficie d'implantation minimum (m ²)					85	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15		0,15	
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3		0,3	
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)	(2)		
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.
(2) : Tout usage de la catégorie d'usages "Industrie extractive (I-3)" ou complémentaire à celle-ci est assujéti à la section 8 du chapitre 12 du règlement de zonage.

(3) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-4-225



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.
(2) : Fermettes, Art. 5.16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : F-4-226**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile				•	
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(4)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6	4	
	Maximum					
Latérale (m)			2	2	2	
Latérale totale (m)			5	5	4	
Arrière (m)			7,6	7,6	2,2	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1	1	
	Maximum		2	2	1	
Largeur minimum (m)				8,5	3,7	
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85	55	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15	0,3	
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3	0,3	
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)(2)		(3)	
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2) : Chapitre 17, section 3 du règlement de zonage

(3) : Chapitre 17, section 4 du règlement de zonage

(4): Fermettes, Art. 5,16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-5-227



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2): Fermettes, Art. 5,16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : F-5-228



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie		•			
F-2	Récréation extensive		•			
F-3	Récréation de villégiature		•			
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale			•		
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés				(2)		
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum		7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)			2	2		
Latérale totale (m)			5	5		
Arrière (m)			7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum		1	1		
	Maximum		2	2		
Largeur minimum (m)				8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)				85		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum		0,15	0,15		
Coefficient d'occupation du sol (max.)			0,3	0,3		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes			(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Les chemins forestiers permettant l'accès aux ressources sont autorisés.

(2): Fermettes, Art. 5,16

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : CN-4-301



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(2)			
Usages spécifiquement prohibés		(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		5	5			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)			8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Sentier récréatif de véhicules motorisés (motoneiges, VTT, moto-cross, etc.) (4665)

(2) : Seules les activités existantes et bénéficiant de droits acquis peuvent poursuivre leurs opérations en conformité avec les dispositions encadrant les droits acquis. Toutefois, ces opérations ne doivent, en aucun cas, influencer le rendement de l'exploitation faite à des fins publiques ni créer aucune nouvelle pollution ayant pour effet de contaminer l'environnement.

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : CN-4-302



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(2)			
Usages spécifiquement prohibés		(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		5	5			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)			8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)						
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Sentier récréatif de véhicules motorisés (motoneiges, VTT, moto-cross, etc.) (4665)

(2) : Seules les activités existantes et bénéficiant de droits acquis peuvent poursuivre leurs opérations en conformité avec les dispositions encadrant les droits acquis. Toutefois, ces opérations ne doivent, en aucun cas, influencer le rendement de l'exploitation faite à des fins publiques ni créer aucune nouvelle pollution ayant pour effet de contaminer l'environnement.

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : CN-5-303



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(2)			
Usages spécifiquement prohibés		(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		5	5			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)			8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Sentier récréatif de véhicules motorisés (motoneiges, VTT, moto-cross, etc.) (4665)

(2) : Les activités existantes et bénéficiant de droits acquis peuvent poursuivre leurs opérations en conformité avec les dispositions encadrant les droits acquis. Toutefois, ces opérations ne doivent, en aucun cas, influencer le rendement de l'exploitation faite à des fins publiques ni créer aucune nouvelle pollution ayant pour effet de contaminer l'environnement.

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : CN-5-304**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(2)			
Usages spécifiquement prohibés		(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		5	5			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)			8,5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,15	0,15			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,3	0,3			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Sentier récréatif de véhicules motorisés (motoneiges, VTT, moto-cross, etc.) (4665)

(2) : Les activités existantes et bénéficiant de droits acquis peuvent poursuivre leurs opérations en conformité avec les dispositions encadrant les droits acquis. Toutefois, ces opérations ne doivent, en aucun cas, influencer le rendement de l'exploitation faite à des fins publiques ni créer aucune nouvelle pollution ayant pour effet de contaminer l'environnement.

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4
Agricole (A)					
A-1	Culture				
A-2	Élevage				
Commercial (C)					
C-1	Commerce de quartier				
C-2	Commerce local				
C-3	Commerce régional				
C-4	Commerce relié aux véhicules				
C-5	Hébergement et restauration				
C-6	Commerce de gros et de transport				
Forestier (F)					
F-1	Foresterie				
F-2	Récréation extensive		•		
F-3	Récréation de villégiature				
Industriel (I)					
I-1	Industrie artisanale				
I-2	Industrie à incidences faibles				
I-3	Industrie extractive				
Public et institutionnel (P)					
P-1	Utilité publique			•	
P-2	Institution				
P-3	Culture, loisir et sport				
Résidentiel (R)					
R-1	Unifamiliale	•			
R-2	Bifamiliale				
R-3	Multifamiliale				
R-4	Collective				
R-5	Maison mobile				
Usages spécifiques					
Usages spécifiquement autorisés					
Usages spécifiquement prohibés					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT					
Structure du bâtiment					
Isolée		•			
Jumelée					
En rangée					
Marges					
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	
	Maximum				
Latérale (m)		2	2	2	
Latérale totale (m)		5	5	5	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	
Hauteur					
Hauteur (étages)	Minimum		1	1	
	Maximum		2	2	
Largeur minimum (m)		8,5		5	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85		30	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum				
	Maximum	0,3	0,15	0,3	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	0,3	0,6	
Nombre de logements (max.)					
Nombre locaux commerciaux (max.)					
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Notes					
PAE					
PIIA					
Projet intégré					

ZONE : V-4-401

Sainte
julienne

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : I-4-501



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport	•				
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale	•				
I-2	Industrie à incidences faibles		• (3)			
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés			(2)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		9	9			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		10	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,15	0,15			
	Maximum	0,6	0,6			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,2			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)		2				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes		(1)	(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Chapitre 17, section 1 du règlement de zonage

(2) : "Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux (201)"

(3) : Les usages 201 à 207 sont interdits dans la zone

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : I-6-502**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport	•				
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale	•				
I-2	Industrie à incidences faibles		•			
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés			(2)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		9	9			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		10	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,15	0,15			
	Maximum	0,6	0,6			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,2			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)		2				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes		(1)	(1)			
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes

(1) : Chapitre 17, section 1 du règlement de zonage

(2) : "Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux (201)", "Industrie de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer (202)", "Industrie de la mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires (203)", "Industrie de produits laitiers (204)", "Industrie de la farine et de céréales de table préparées (205)", "Industrie d'aliments pour animaux (206)" et "Industrie du sucre de canne et de betteraves à sucre (207)".

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : I-6-503**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport	•				
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale	•				
I-2	Industrie à incidences faibles		•			
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés			(2)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		9	9			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		10	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,15	0,15			
	Maximum	0,6	0,6			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,2			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)		2				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes		(1)	(1)			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Chapitre 17, section 1 du règlement de zonage

(2) : "Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux (201)", "Industrie de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer (202)", "Industrie de la mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires (203)", "Industrie de produits laitiers (204)", "Industrie de la farine et de céréales de table préparées (205)", "Industrie d'aliments pour animaux (206)" et "Industrie du sucre de canne et de betteraves à sucre (207)".

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-601



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-602



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale	•	•			
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée			•			
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1			
	Maximum					
Latérale (m)		3	0			
Latérale totale (m)		6	3			
Arrière (m)		6,1	6,1			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	2	2			
	Maximum	3	3			
Largeur minimum (m)		12	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		130	130			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,5			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,5			
Nombre de logements (max.)		6	3			
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-603



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•	•			
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée			•			
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	6	6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	0			
Latérale totale (m)		5	2			
Arrière (m)		6,1	6,1			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8	6			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	85			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,4			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	0,8			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-604



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-605



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale	•				
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	2				
	Maximum	3				
Largeur minimum (m)		12				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		130				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2				
Nombre de logements (max.)		16				
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-606



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale	•				
R-3	Multifamiliale		•			
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		5	5			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		9,15	12			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		90	130			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,3			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	0,6			
Nombre de logements (max.)		2	6			
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-607



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale	•	•			
R-3	Multifamiliale			•	•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•		•		
Jumelée			•		•	
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		3	0	3	0	
Latérale totale (m)		6	3	6	3	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	7,6	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	2	2	2	2	
	Maximum	3	3	3	3	
Largeur minimum (m)		6,1	6,1	12	10	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	85	130	130	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,5	0,4	0,5	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,5	1,2	1,5	
Nombre de logements (max.)		2	2	6	8	
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-608



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale	•				
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		3				
Latérale totale (m)		6				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	2				
	Maximum	3				
Largeur minimum (m)		12				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		130				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,5				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,5				
Nombre de logements (max.)		16				
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-609



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-610



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale		•			
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		4	4			
Arrière (m)		6,1	6,1			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	2			
Largeur minimum (m)		8,5	9,15			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	90			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,3			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	0,6			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-611



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale		•			
R-3	Multifamiliale			•		
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1	6,1		
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	2		
Latérale totale (m)		4	4	4		
Arrière (m)		3,1	3,1	3,1		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	3	3	3		
Largeur minimum (m)		8,5	9,15	12		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	90	130		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,4	0,4		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,8	0,8	0,8		
Nombre de logements (max.)				12		
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-612



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale		•			
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		6	6			
Arrière (m)		7,6	7,6			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	3	3			
Largeur minimum (m)		10	12			
Superficie d'implantation minimum (m ²)			130			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,4			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,2			
Nombre de logements (max.)			32			
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes		•	•			
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-613



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique		•			
P-2	Institution		•			
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					•
R-2	Bifamiliale			•		
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	•
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	2	2	2
Latérale totale (m)		4	4	4	4	4
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1	6,1	6,1
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	1
	Maximum	3	3	3	3	2
Largeur minimum (m)		8	8	9,15	12	8,5
Superficie d'implantation minimum (m ²)		60	35	90	130	85
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Nombre de logements (max.)					6	1
Nombre locaux commerciaux (max.)		2				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-614



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•	•			
R-2	Bifamiliale	•				
R-3	Multifamiliale	•				
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée			•			
En rangée				•		
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1	6,1		
	Maximum					
Latérale (m)		2	0	0		
Latérale totale (m)		4	3,1	3,1(1)		
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	3	2	2		
Largeur minimum (m)		8,5	8,5	8,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	80	80		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,4	0,4		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	0,8	0,8		
Nombre de logements (max.)		4	1	1		
Nombre locaux commerciaux (max.)		1				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes

(1) : applicables pour les unités situées aux extrémités du bâtiment. Pour celles situées au centre, la marge minimale est de 0

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-615



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-616



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-617



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-618



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale		•	•		
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée			•		•	
Jumelée		•		•		
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		0	2	0	2	
Latérale totale (m)		2	4	2	4	
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1	6,1	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	2	1	2	
	Maximum	3	3	3	3	
Largeur minimum (m)		8,5	9,15	9,15	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	90	90	130	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,5	0,4	0,5	0,4	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,5	1,2	1,5	1,2	
Nombre de logements (max.)					4	
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-619



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•		•		
R-2	Bifamiliale		•			
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée				•		
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	0/2		
Latérale totale (m)		4	4	2		
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	2	2	2		
Largeur minimum (m)		8,5	9,15	7,5		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	90	80		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,3	0,3		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	0,6	0,6		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-620



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale		•			
R-3	Multifamiliale			•		
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	2		
Latérale totale (m)		4	4	4		
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	2	2	2		
Largeur minimum (m)		8,5	9,15	12		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	90	130		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,4	0,4		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,8	0,8	0,8		
Nombre de logements (max.)				4		
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-621



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale		•			
R-3	Multifamiliale			•		
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	2		
Latérale totale (m)		5	5	5		
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	2	2	2		
Largeur minimum (m)		8,5	9,15	12		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	90	130		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,3	0,3		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	0,6	0,6		
Nombre de logements (max.)				4		
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-622



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•	•			
R-2	Bifamiliale	•	•			
R-3	Multifamiliale			•	•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•		•		
Jumelée			•		•	
En rangée			•		•	
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1	6,1	6,1	
	Maximum					
Latérale (m)		3	0	3	0	
Latérale totale (m)		6	3,1	6	3,1	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	7,6	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	2	2	2	
	Maximum	3	3	3	3	
Largeur minimum (m)		8,5	7,5	12	10	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	80	130	130	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,5	0,5	0,5	0,5	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		2	2	2	2	
Nombre de logements (max.)				3	3	
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	•
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : R-6-623**

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique				•	
P-2	Institution				•	
P-3	Culture, loisir et sport				•	
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale		•			
R-3	Multifamiliale			•		
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée		•	•	•		
En rangée		•	•	•		
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1	6,1	6,1	
	Maximum					
Latérale (m)		3 (1)	3 (1)	3 (1)	2	
Latérale totale (m)		6 (1)	6 (1)	6 (1)	4	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6,1	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	2	1	
	Maximum	2	2	3	3	
Largeur minimum (m)		8,5	8,5	12	8	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	85	130	35	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,5	0,5	0,5	0,4	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1	2	2	0,8	
Nombre de logements (max.)				3		
Nombre locaux commerciaux (max.)		0	0	0		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : marges jumelés
latérales minimales: 0
latérales totales: 3,10

Marges en rangée:
latérales minimales : 0
latérales totales: 3,10/0

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-624



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		4				
Arrière (m)		6,1				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-625



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		4				
Arrière (m)		6,1				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-626



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,15				
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-627



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,15				
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-628



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,15				
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-629



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-630



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					•
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					•
P-2	Institution					•
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale		•	•		
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						(1)
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			• •
Jumelée				•		
En rangée					•	
Marges						
Avant (m)	Minimum	6	6	6	6	6
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	0	0	2
Latérale totale (m)		5	5	3	0 logement du centre 3 logement bout de l'immeuble	5
Arrière (m)		6	6	6	6	6
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	1
	Maximum	2	3	3	3	2
Largeur minimum (m)		8,5	10	10	10	10
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	100	100	100	100
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	1,5	1,5	1,5	1
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						1
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré			•	•		

Notes

(1) : École primaire

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-631



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique		•			
P-2	Institution		•			
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(1)			
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	6,1			
	Maximum					
Latérale (m)		2	2			
Latérale totale (m)		5	5			
Arrière (m)		7,6	6,1			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	2	3			
Largeur minimum (m)		8,5	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85	100			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3	0,5			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6	1,5			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : R-6-632**

Sainte
julienne

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						

Notes**Amendements**

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Notes					
PAE					
PIIA					
Projet intégré					

--

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-633



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						

Notes

Amendements

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Notes					
PAE					
PIIA					
Projet intégré					

--

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**ZONE : R-6-634**

Sainte
julienne

USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						

Notes**Amendements**

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Notes					
PAE					
PIIA					
Projet intégré					

--

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-635



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						

Notes

Amendements

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Notes					
PAE					
PIIA					
Projet intégré					

--

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : R-6-636



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale	•				
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		5				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						

Notes

Amendements

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Notes					
PAE					
PIIA					
Projet intégré					

--

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-701



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules		•			
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6		
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3		
Latérale totale (m)		6	6	6		
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	2	2	2		
Largeur minimum (m)		10	10	10		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100	100		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25	0,25	0,25		
	Maximum	0,8	0,8	0,8		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,6	1,6		
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)		6	2	6		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-702



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration		•			
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	3,1	3,1	3,1	3,1	
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	
Latérale totale (m)		6	6	6	6	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	
	Maximum	2	2	2	3	
Largeur minimum (m)		10	10	10	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100	100	100	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25	0,25	0,25	0,25	
	Maximum	0,8	0,8	0,8	0,8	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,6	1,6	1,6	
Nombre de logements (max.)					8	
Nombre locaux commerciaux (max.)		6	2	6		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-703



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration		•			
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	
Latérale totale (m)		6	6	6	6	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	
	Maximum	2	2	2	3	
Largeur minimum (m)		10	10	10	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100	100	100	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25	0,25	0,25	0,25	
	Maximum	0,8	0,8	0,8	0,8	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,6	1,6	1,6	
Nombre de logements (max.)					8	
Nombre locaux commerciaux (max.)		6	2	6		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-704



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules		•			
C-5	Hébergement et restauration			•		
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale				•	
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					•
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(1)			
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	•
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	3
Latérale totale (m)		6	6	6	6	6
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	7,6	6
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	1
	Maximum	2	2	2	2	3
Largeur minimum (m)		10	10	10	10	12
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100	100	100	100
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
	Maximum	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Nombre de logements (max.)						8
Nombre locaux commerciaux (max.)		6	2	2	6	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	•
Projet intégré						

Notes

(1) : "Station-service (553)"

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-705



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration		•			
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	
Latérale totale (m)		6	6	6	6	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6,1	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	
	Maximum	2	2	2	3	
Largeur minimum (m)		10	10	10	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100	100	100	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25	0,25	0,25	0,25	
	Maximum	0,8	0,8	0,8	0,8	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,6	1,6	1,6	
Nombre de logements (max.)					8	
Nombre locaux commerciaux (max.)		6	2	6		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-706



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional		•			
C-4	Commerce relié aux véhicules		•			
C-5	Hébergement et restauration		•			
C-6	Commerce de gros et de transport		•			
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile et mini-maison					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	
Latérale totale (m)		6	7	6	6	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6,1	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	
	Maximum	2	2	2	3	
Largeur minimum (m)		10	12	10	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	150	100	100	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25		0,25	0,25	
	Maximum	0,8	0,6	0,8	0,8	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,2	1,6	1,6	
Nombre de logements (max.)					8	
Nombre locaux commerciaux (max.)		8	4	8		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•	•	
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-707



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional		•			
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration		•			
C-6	Commerce de gros et de transport		•			
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	
Latérale totale (m)		6	7	6	6	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6,1	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	
	Maximum	2	2	2	3	
Largeur minimum (m)		10	12	10	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	150	100	100	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25		0,25	0,25	
	Maximum	0,8	0,6	0,8	0,8	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,2	1,6	1,6	
Nombre de logements (max.)					8	
Nombre locaux commerciaux (max.)		8	4	8		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : C-6-708



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional		•			
C-4	Commerce relié aux véhicules		•			
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport		•			
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale			•		
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique					
P-2	Institution					
P-3	Culture, loisir et sport					
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale				•	
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés			(1)			
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6	7,6	7,6	
	Maximum					
Latérale (m)		3	3	3	3	
Latérale totale (m)		6	7	6	6	
Arrière (m)		7,6	7,6	7,6	6,1	
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1	1	
	Maximum	2	2	2	3	
Largeur minimum (m)		10	12	10	12	
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	150	100	100	
Coefficient d'emprise au sol	Minimum	0,25		0,25	0,25	
	Maximum	0,8	0,6	0,8	0,8	
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6	1,2	1,6	1,6	
Nombre de logements (max.)					8	
Nombre locaux commerciaux (max.)		8	4	8		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

(1) : Restaurant

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-801



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		3				
Latérale totale (m)		6				
Arrière (m)		7,6				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	3				
Largeur minimum (m)		5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		30				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,8				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-802



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6				
	Maximum					
Latérale (m)		4				
Latérale totale (m)		8				
Arrière (m)		10				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	2				
Largeur minimum (m)		5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		30				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,3				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,6				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-803



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	1,5				
	Maximum					
Latérale (m)		1,5				
Latérale totale (m)		3				
Arrière (m)		1,5				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	1				
Largeur minimum (m)		5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		30				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,8				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-804



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution		•			
P-3	Culture, loisir et sport		•			
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés		(1)				
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	7,6	7,6			
	Maximum					
Latérale (m)		1,5	1,5			
Latérale totale (m)		3	3			
Arrière (m)		1,5	1,5			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	1	1			
Largeur minimum (m)		5	5			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		30	30			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,8	0,8			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1	1			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes

(1) : "Puits municipal"

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-805



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	3,1				
	Maximum					
Latérale (m)		2				
Latérale totale (m)		4				
Arrière (m)		6,1				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	3				
Largeur minimum (m)		8,5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		85				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		0,8				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•				
Projet intégré						

Notes
Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-806



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective		•			
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	0	3,1			
	Maximum					
Latérale (m)		1,5	2			
Latérale totale (m)		3	4			
Arrière (m)		1,5	6,1			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1			
	Maximum	3	3			
Largeur minimum (m)		10	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,8	0,8			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		2,4	2,4			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•			
Projet intégré						

Notes	
Amendements	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-807



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier			•		
C-2	Commerce local			•		
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale		•			
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	3,1	3,1	3,1		
	Maximum					
Latérale (m)		2	2	2		
Latérale totale (m)		4	4	4		
Arrière (m)		6,1	6,1	6,1		
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1	1	1		
	Maximum	3	3	3		
Largeur minimum (m)		8	12	10		
Superficie d'implantation minimum (m ²)		35	130	100		
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,4	0,4	0,4		
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1,2	1,2	1,2		
Nombre de logements (max.)			16			
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA		•	•	•		
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-808



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier	•				
C-2	Commerce local	•				
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique		•			
P-2	Institution		•			
P-3	Culture, loisir et sport		•			
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	6,1	6,1			
	Maximum					
Latérale (m)		3	3			
Latérale totale (m)		6	6			
Arrière (m)		6,1	6,1			
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	2	2			
	Maximum	5	5			
Largeur minimum (m)		10	10			
Superficie d'implantation minimum (m ²)		100	100			
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,8	0,8			
Coefficient d'occupation du sol (max.)		2	2			
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)		10				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes

Amendements

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : P-6-809



USAGES AUTORISÉS		1	2	3	4	5
Agricole (A)						
A-1	Culture					
A-2	Élevage					
Commercial (C)						
C-1	Commerce de quartier					
C-2	Commerce local					
C-3	Commerce régional					
C-4	Commerce relié aux véhicules					
C-5	Hébergement et restauration					
C-6	Commerce de gros et de transport					
Forestier (F)						
F-1	Foresterie					
F-2	Récréation extensive					
F-3	Récréation de villégiature					
Industriel (I)						
I-1	Industrie artisanale					
I-2	Industrie à incidences faibles					
I-3	Industrie extractive					
Public et institutionnel (P)						
P-1	Utilité publique	•				
P-2	Institution	•				
P-3	Culture, loisir et sport	•				
Résidentiel (R)						
R-1	Unifamiliale					
R-2	Bifamiliale					
R-3	Multifamiliale					
R-4	Collective					
R-5	Maison mobile					
Usages spécifiques						
Usages spécifiquement autorisés						
Usages spécifiquement prohibés						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée						
Marges						
Avant (m)	Minimum	1,5				
	Maximum					
Latérale (m)		1,5				
Latérale totale (m)		3				
Arrière (m)		1,5				
OCCUPATION DU BÂTIMENT						
Hauteur (étages)	Minimum	1				
	Maximum	1				
Largeur minimum (m)		5				
Superficie d'implantation minimum (m ²)		30				
Coefficient d'emprise au sol	Minimum					
	Maximum	0,8				
Coefficient d'occupation du sol (max.)		1				
Nombre de logements (max.)						
Nombre locaux commerciaux (max.)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Notes						
PAE						
PIIA						
Projet intégré						

Notes
Amendements